

AVIS PUBLIC

Conformément à la loi, prenez avis que le conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté, lors de sa séance ordinaire du 25 août 2026, la résolution suivante :

« MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ

CONSIDÉRANT les articles 48.24 et 48.41 de la Loi sur les transports, lesquels prévoient que la tarification des usagers peut être modifiée par résolution de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire actuellement en vigueur n'a pas été modifiée depuis le 21 juin 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR VICKY POULIN
ET RÉSOLU :**

De modifier la tarification des services de transport adapté et collectif, à compter du 5 octobre 2026, comme suit :

- 5 \$ par déplacement ;
- 130 \$ pour une passe mensuelle.

D'autoriser la publication des avis publics ainsi que les dépenses afférentes.

ADOPTÉ »



La greffière-trésorière et directrice générale
MRC de Brome-Missisquoi
Mélanie Thibault